

# CAPN des conservateurs de bibliothèque

## 7 mai 2009

### **Mutations, réintégration, détachements**

157 postes étaient vacants ou susceptibles de l'être dont 13 postes de direction.

107 au MENESR, 47 à la Culture, 3 relevant d'autres ministères

Il y avait 88 candidatures (79 mutations, 9 réintégrations) + 10 de détachement.

37 agents ont obtenu leur mutation dont 3 sur des postes de direction.

3 demandes de détachement ont été acceptées (1 conservateur du patrimoine, 1 territorial et un de la ville de Paris).

### **Intégrations**

3 demandes d'intégration étaient formulées (territoriaux ou ville de Paris). L'une a été prononcée sous réserve de transmission au ministère du PV de la CPE qui manquait au dossier.

### **Titularisations**

Tous les stagiaires de l'ENSSIB ont été titularisés, excepté deux soumis à une prolongation de stage de 6 mois.

### **Tableau d'avancement et liste d'aptitude**

#### **Mobilité**

Pour l'administration, la mobilité semble être devenue un critère déterminant. Il a été impossible d'obtenir l'inscription au tableau d'avancement de plusieurs collègues sous l'unique motif, plus ou moins explicitement avoué, qu'elles avaient effectué toute ou une partie importante de leur carrière dans un même établissement. Pour nous, cela ne saurait être un critère pertinent.

#### **Marges de manœuvre des représentants des personnels**

Au MENESR, lorsque nous contestons la liste de l'administration, nous ne nous heurtons pas à l'hostilité des chefs d'établissement, puisque les agents que nous défendons sont tous, sauf exception, classés n°1. A la Culture, c'est radicalement différent, puisque nous remettons alors directement en cause les classements internes de directeurs qui sont présents ou représentés durant la CAP. S'ils maintiennent leurs choix initiaux, le ministère les entérine.

### **Tableau d'avancement au grade de Conservateur en chef**

Il y avait 325 promouvables (Culture : 116 ; MENESR : 196 ; Défense : 1 ; détachés : 12).

100 classés en n° 1.

(Etaient promouvables les conservateurs de 1ere classe ayant atteint le 3e échelon.)

Possibilités 2009 : 38

MENESR : 25

Culture : 13

Au MENESR, l'ouverture que nous avons perçue l'an dernier s'est confirmée. Nous avons 10 noms d'emblée en commun avec l'administration et nous avons réussi à obtenir qu'elle prenne en compte plusieurs de nos propositions, y compris par rapport à une collègue très proche de la retraite, ce qui prouve qu'il ne faut jamais renoncer à défendre un agent en raison

de son âge... A la Culture, nous avons eu l'agréable surprise de constater que la BNF avait pris en compte, de façon importante, l'ancienneté... mais Jacqueline Sanson qui siège pour la Bnf au titre de la parité administrative, nous a laissé entendre qu'il n'en serait pas obligatoirement de même l'an prochain. Dommage !

### **Tableau d'avancement au grade de Conservateur 1ere classe**

Il y avait 243 promouvables (Culture : 71 ; MENESR : 156 ; Défense : 3 ; détachés : 13). 72 classés en n° 1.

(Conservateur de 2e classe ayant atteint le 3e échelon depuis 1 an.)

Possibilités 2008 : 40

MENESR : 29

Culture : 11

Au MENESR, nous avons la moitié des noms en commun avec l'administration. A la Culture, nous n'en avons que très peu et nous n'avons eu aucune prise en compte de nos propositions, excepté pour un agent de la BnF que nous avons déjà très fortement appuyé l'an dernier.

### **Liste d'aptitude**

Il y avait 399 bibliothécaires promouvables (295 au MENESR, 91 à la Culture, 1 à Jeunesse et sports, 12 détachés). 64 classés en n° 1

Il y avait 10 possibilités (7 au MENESR, 3 à la Culture).

2 agents ont été inscrits en liste complémentaire.

Constat identique à celui des CAP précédentes : à la Culture, aucune modification de la liste initiale de l'administration n'a été négociable. Au MENESR, par contre, plusieurs de nos propositions ont été favorablement accueillies.

Tous les agents inscrits en liste complémentaire à la CAP de mai 2007, qui étaient toujours proposés en 2008, ont été promus.

### **Motions**

4 motions ont été déposées (ci-jointes). Nous vous avons transmis les réponses de l'administration sur la liste snasub-bib dans un message du 25 mai 2009.

### **Les réponses de l'administration à nos motions**

#### **Fusion des deux premiers grades**

La fusion devrait être effective avant la CAP de mai 2010 où seront examinés les tableaux d'avancement pour 2010. Le projet devrait être présenté en CTPM fin juin 2009.

Le ministère va très prochainement communiquer le projet aux organisations syndicales.

Il maintiendrait une voie d'accès spécifique pour les chartistes.

La mobilité exigée dans le premier projet pour l'accès au corps des conservateurs en chef ne serait pas obligatoirement intégrée formellement au texte, mais laissée à l'appréciation de la CAP. (Ce qui n'est pas obligatoirement rassurant, car la mobilité est déjà un critère essentiel pour l'administration pour les inscriptions aux tableaux d'avancement !)

La sortie du texte serait donc imminente. Il resterait juste à affiner les mesures transitoires pour éviter des effets pervers sur certains agents.

#### **Mises à disposition des conservateurs d'État dans les bibliothèques municipales classées**

Fin 2007, l'inspection générale des bibliothèques et l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles avaient été chargées d'évaluer le dispositif de mise à disposition des conservateurs d'État dans les bibliothèques municipales classées. Plusieurs scénarios avaient

été envisagés : maintien des mises à disposition ; mise en extinction ; ou encore intégration de ce dispositif dans une réforme plus globale concernant les bibliothèques. (Conséquence : durant plusieurs CAP, des postes vacants en BMC n'ont pas été proposés ou n'ont pas été pourvus alors qu'il y avait des candidats et nombre de collègues exerçant en BMC ont choisi de réintégrer des établissements du MENESR.)

Aujourd'hui, le ministère explique qu'il a décidé de maintenir globalement le système de mise à disposition, en "réduisant un peu la voilure". (Le nombre de conservateurs passe de 124 à 104. Ils seront mis à disposition, sur des profils bien définis (direction, projet)). Par ailleurs, il y aurait redéploiement des conservateurs en poste vers des BM non pourvues en conservateurs d'Etat.

Des conventions devraient être signées avec les collectivités territoriales avant le 30 juin 2010. Dans la majorité des cas, il ne devrait pas y avoir de problème. Dans d'autres cas, ça pourrait être plus compliqué... Il pourrait y avoir une période transitoire jusqu'en 2014

Pour consulter le rapport de l'IGB :

<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1703>

### **Rôle des CAP nationales**

Avec la LRU et l'autonomie des universités se pose effectivement la question de la cohérence du dispositif. Mais, pour l'instant, il n'y a pas de projet précis pour modifier la répartition des rôles entre l'Etat et les établissements. Les CAP nationales devraient continuer à examiner les demandes de mutation, les tableaux d'avancement et la liste d'aptitude.

### **Restucturation du ministère - création de MISTRD**

#### ***Les missions***

L'administration affirme partager nos préoccupations concernant le maintien des missions. Mais elle assume la restructuration du ministère qu'elle considère indispensable dans le cadre de la LRU, en prétendant que ces missions seront, avec la création de MISTRD, élargies par rapport à celle de la SBDIS ! Pour le ministère, qu'il n'y ait plus le mot "bibliothèque" dans l'intitulé des services ne change rien !

#### ***Les personnels***

Pour l'administration : l'organigramme est cohérent. Affecter des conservateurs dans la mission de coordination et dans le pôle contractualisation est logique : il faut des experts documentaires dans les différents pôles. Le ministère sera "très attentif" au reclassement des agents qui seront amenés à quitter MISTRD.

#### ***Dérives indemnitaires***

Dans certaines universités, il y a effectivement des dérives dans la gestion des régimes indemnitaires. Pour inciter au maintien d'une cohérence entre les établissements, le ministère leur a fourni un tableau indiquant le taux moyen au niveau national des régimes indemnitaires. La politique indemnitaire globale d'un établissement est discutée en CTP. C'est là qu'il faut combattre les dérives. Mais, il y a nécessité d'une réflexion globale sur les régimes indemnitaires.